

DELIBERATION N° 2002/12-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Monsieur Denis CORBET, conseiller municipal élu lors du scrutin du 18 mars 2001 sur la liste « Ludres Notre Ville », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, le 28 novembre 2002.

Par lettre du 29 novembre 2002, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installé dans sa fonction de conseiller municipal : Monsieur Jean-François SAUTROT, candidat sur la liste « Ludres Notre Ville ».
Monsieur SAUTROT entrera dans les commissions où siégeait Monsieur CORBET.